

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MARDI 9 JUILLET 2024**

A 14h30, Siège Agglo2B - Salles 1 et 2

### Procès-Verbal

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Siège de l'Agglo2B - Salles 1 et 2, sous la présidence de Monsieur Serge BOUJU, Vice-Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

**Présents (15)** : Pierre BUREAU, Dany GRELLIER, Rachel MERLET, Anne-Marie REVEAU, Bruno BODIN, Armelle CASSIN, François MARY, Roland MOREAU, Serge BOUJU, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Stéphanie FILLON, Maryse NOURISSON-ENOND, René DOCHLER, Alain ROUSSELOT.

**Pouvoirs (1)** : Dominique TRICOT pouvoir à Serge BOUJU.

**Absents (10)** : Madame Karine PIED, Madame Sylvie BAZANTAY, Monsieur Alain BRILLANCEAU, Monsieur Gaëtan DE TROGOFF, Madame Séverine GROYER, Madame Nathalie JADAUD, Madame Sylvie RENAUDIN, Monsieur Rodolphe ROUE, Monsieur Bernard SALMON, Monsieur Dominique TRICOT.

**Date de convocation** : 03-07-2024

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie REVEAU

## ORDRE DU JOUR

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| ASSEMBLEES.....   | Erreur ! Signet non défini. |
| PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL.....           | Erreur ! Signet non défini. |
| PRECEDENT BUREAU : INFORMATION SUR LE COMPTE-RENDU .....        | Erreur ! Signet non défini. |
| DECISIONS PRISES PAR DELEGATION : LE PRESIDENT REND COMPTE..... | Erreur ! Signet non défini. |
| DELIBERATIONS.....  | <b>2</b>                    |
| ADMINISTRATION GENERALE.....                                    | <b>2</b>                    |
| Election du Président.....                                      | 2                           |
| Délégations au Président.....                                   | 3                           |
| QUESTIONS DIVERSES.....   | Erreur ! Signet non défini. |

# DELIBERATIONS

---

## ADMINISTRATION GENERALE

### Election du Président

Délibération DEL-OT-2024-018

Rapporteur : Serge BOUJU

**Vu** les dispositions des articles R. 2221- 9 et R. 2221-55 du CGCT relatif à l'élection du président de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Pays du Bocage Bressuirais du 17 décembre 2002 portant création d'une régie à autonomie juridique et financière pour l'office de tourisme ;

**Vu** les statuts de la régie personnalisée Office de tourisme du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2020-193 du conseil communautaire du 29 septembre 2020 portant désignation des représentants du conseil communautaire au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais pour le nouveau mandat 2020-2026 ;

**Vu** la délibération DEL-OT-2020-012 du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais portant élection de M. Philippe ROBIN, Président du Conseil d'Administration ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 02 juillet 2024 mettant à la fonction de membre Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais de M. Philippe ROBIN ;

**Considérant** que n'étant plus membre du conseil d'administration, M. Philippe ROBIN ne peut en être Président ;

**Considérant** la nécessité d'élire un nouveau Président du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

**Conformément** aux dispositions susvisées et notamment les statuts de la Régie, il s'agit pour le conseil d'administration de la Régie Office de tourisme du Bocage Bressuirais, d'élire en son sein, son président, et celui-ci doit obligatoirement être membre du conseil communautaire.

*M. Serge BOUJU expose les raisons de ce vote.*

*M. Bruno BODIN propose sa candidature au poste de Président de l'Office de Tourisme.*

*2 scrutateurs sont désignés pour dépouiller le vote : Virginie JEANNEZ et Stéphanie FILLON.*

L'élection se fait à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le vote a eu lieu à bulletin secret.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- A déduire : 3 blancs, 1 nul
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin le résultat suivant a été obtenu :

**Monsieur M Bruno BODIN : 12 voix**

**Monsieur Bruno BODIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Président de la Régie Office de Tourisme.**

**Après en avoir délibéré, Le conseil d'administration,**

- **Adopte cette délibération,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

### **Délégations au Président**

Délibération DEL-OT-2024-019

Rapporteur : Serge BOUJU

**Vu** le CGCT et notamment ses articles R. 2221-14 et R.2221-24.

En application de l'article R.2221-14 le conseil d'administration peut donner délégation à l'ordonnateur de la régie, en l'espèce au président du conseil d'administration pour créer les régies de recettes, d'avances et de recettes soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 CGCT.

En application de l'article R.2221-24 susvisé le conseil d'administration peut également donner délégation au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé d'accorder ces délégations au Président.

**Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **donner délégation au président du conseil d'administration pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **donner délégation au président pour créer les régies de recettes, d'avances et de recettes ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.**

**La séance ayant été levée à 14h53.**

Le Président,  
Monsieur Bruno BODIN

Le secrétaire de séance,  
Madame Anne-Marie REVEAU